

Rapport de gestion 2004



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS
KANTONALE IV-STELLE WALLIS



OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS

Office Cantonal AI du Valais

Av. de la Gare 15
1951 SION

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 324 96 10

Agence de réadaptation de Martigny

Av. de la Gare 45
1920 MARTIGNY

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 723 21 34

Agence de réadaptation de Brigue

Gliserallee 13
3902 BRIGUE-GLIS

Tél. 027 324 96 11
Fax 027 924 47 12

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'OFFICE CANTONAL AI

Président

M. Thomas Burgener
Conseiller d'Etat

Membres

M. Jean-Michel Cina
Conseiller d'Etat

M. Dominique Germann
Directeur du CMS de Sierre

M^{me} Véronique Thétaz
Avocate et notaire

M^{me} Rose-Marie Zumofen
Assistante sociale

Table des matières

Quelques chiffres	2
Message du directeur	3
Rapport d'activités	
Demands de prestations AI et AVS	4
Prononcés (communications et décisions)	6
Mandats d'enquêtes économiques sur place	9
Mesures de réadaptation d'ordre professionnel	10
Factures examinées	12
Affaires juridiques (oppositions et recours)	13
Prix de la réadaptation professionnelle	
Attribution des prix dans le Bas-Valais	14
Attribution des prix dans le Haut-Valais	15
Relations publiques	16
Perspectives	17

Quelques chiffres

	2004	2003
Premières demandes de prestations AI	2 623	2 612
Autres affaires/prestations AI	10 487	9 241
Demandes d'allocations pour impotents et de remise de moyens auxiliaires de l'AVS	2 513	2 382
Prononcés de rentes octroyées	1 178	1 293
Prononcés de rentes refusées	716	835
Autres prononcés octroyés	10 582	9 854
Autres prononcés refusés	3 274	2 270
Montant des factures transmises à la Centrale suisse de compensation à Genève	Fr. 63'561'671	Fr. 56'383'456

Message du Directeur

Chère lectrice, cher lecteur,



Une année bien remplie et riche en événements est à nouveau derrière nous. Le début de l'année 2004 a été marqué par l'entrée en vigueur de la 4^e révision AI. Les mesures visant à consolider la situation financière de l'AI, la possibilité pour les médecins AI d'examiner les assurés et d'autres mesures plus ciblées en matière de prestations (renforcement des mesures d'ordre professionnel et de la collaboration interinstitutionnelle, nouveau système des indemnités journalières, suppression de la rente complémentaire, nouvel échelonnement des rentes et introduction d'une nouvelle allocation pour impotent) forment le noyau principal de cette révision de grande envergure. Je suis heureux de constater que nous avons réussi à relever ces nouveaux défis.

C'est grâce aux efforts déployés par les collaboratrices et les collaborateurs qu'il a également été possible de liquider les affaires courantes tout en abaissant simultanément le nombre des dossiers en suspens. Qu'il me soit permis de les remercier pour la flexibilité et pour la disponibilité dont ils ont fait preuve. Lorsque les objectifs assignés sont élevés, il n'est pas toujours aisé pour les collaboratrices et les collaborateurs de répondre de manière appropriée aux besoins et aux préoccupations les plus diverses des personnes handicapées. Nous avons malgré tout réussi à concilier ces différentes contraintes et j'en suis fort heureux.

L'année écoulée a, par ailleurs, été marquée par un autre événement majeur. L'OFAS nous a, en effet, chargé de mettre sur pied, pour le 1^{er} janvier 2005, l'un des dix Services médicaux régionaux prévus pour toute la Suisse.

Le but des SMR est d'unifier et de professionnaliser, au plan national, l'évaluation, du point de vue médical, du droit aux prestations AI. C'est grâce à l'augmentation du personnel médical qualifié, spécialisé dans différentes branches de la médecine, que nous comptons atteindre cet objectif. Afin de satisfaire au critère de la taille minimum, le service régional médical de l'Office AI du canton du Valais aura également à traiter des dossiers de l'Office AI pour les assurés résidant à l'étranger, dont le siège se trouve à Genève. Le SMR Rhône représente beaucoup pour le canton du Valais. Nous avons eu la chance également, dans le cadre des travaux préparatoires, d'avoir trouvé des locaux appropriés en ville de Sion et d'avoir pu engager une équipe de médecins spécialisés, de telle sorte que l'entrée en fonction du SMR Rhône était assurée pour le début de l'année 2005.

Même si de nouveaux défis nous attendent déjà, c'est sur un bilan très positif que s'est achevée l'année 2004. Je saisis l'occasion pour remercier toutes les institutions, toutes les organisations et tous nos partenaires pour le soutien qu'ils nous apportent dans l'accomplissement de nos tâches.

Martin Kalbermatten

Rapport d'activité

Demandes de prestations AI et AVS

	Entrées	Suspens
Demandes de prestations AI		
Premières demandes de prestations AI¹		
En suspens au 1.1.2004		1 544
Nouvelles entrées		
Mineurs	1 142	
Adultes	1 481	2 623
Premières demandes ouvertes		4 167
Demandes liquidées		- 2 780
En suspens au 31.12.2004		1 387
Autres affaires/prestations AI	10 487	
Total des demandes de prestations AI	13 110	
Demandes de prestations AVS²		
Demandes d'allocations pour imposables de l'AVS		
En suspens au 1.1. 2004		243
Nouvelles entrées	948	
Demandes ouvertes		1 191
Demandes liquidées		- 970
En suspens au 31.12.2004		221
Demandes de remise de moyens auxiliaires de l'AVS		
En suspens au 1.1.2004		443
Nouvelles entrées	1 565	
Demandes ouvertes		2 008
Demandes liquidées		- 1 513
En suspens au 31.12. 2004		495
Total des demandes de prestations AVS	2 513	
Total des demandes de prestations AI et AVS	15 623	

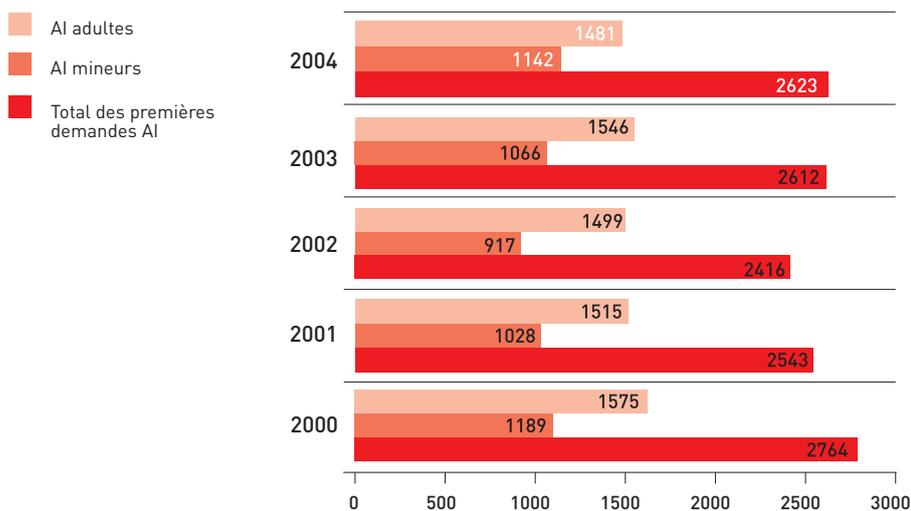


¹ Sont enregistrées comme premières demandes celles qui entraînent l'ouverture d'un enregistrement électronique des données de la personne assurée et pour lesquelles l'office AI n'a encore jamais rendu de prononcé. Toutes les demandes émanant de personnes assurées pour lesquelles une prestation a déjà été refusée ou octroyée comptent comme demandes subséquentes.

² Il incombe à l'office AI de fixer, à l'intention des 107 caisses de compensation ou agences en activité, le degré d'impotence des bénéficiaires de rentes de vieillesse (art. 43bis alinéa 5, LAVS) et de se prononcer sur le droit aux moyens auxiliaires remis par l'assurance-vieillesse (art. 6 OMAV). En AVS, les nouvelles entrées comprennent, sans distinction, les premières demandes et demandes subséquentes.

Evolution des premières demandes AI durant les cinq dernières années

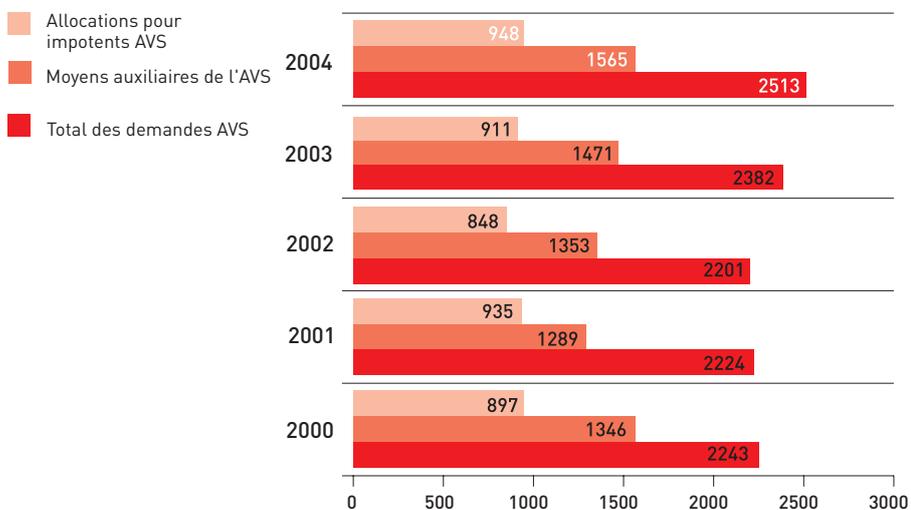
Le nombre de nouvelles demandes est resté **stable** en 2004. Alors que le nombre de premières demandes pour des assurés adultes a légèrement diminué, le nombre de premières demandes pour des assurés mineurs a augmenté de 7% par rapport à 2003.



Evolution des demandes AVS durant les cinq dernières années

Le nombre de demandes d'allocations pour impotents et moyens auxiliaires AVS a augmenté de **5,5%** en 2004 par rapport à 2003.

La progression entre 2000 et 2004 est de 12%.



Prononcés (communications et décisions)

Inventaire des prononcés

Répartition des prestations accordées ou refusées en 2004

Genre de prononcés	Octroi	Refus	Total
Rentes	1 178	716	1 894
Rentes : révisions	2 358	90	2 448
Allocations pour impotents	208	141	349
Allocations pour impotents : révisions	352	23	375
Mesures médicales	1 517	736	2 253
Moyens auxiliaires	1 243	295	1 538
Mesures de formation scolaire spéciale (y c. mesures de nature pédago-thérapeutique)	667	52	719
Mesures d'ordre professionnel	1 869	1 085	2 954
Indemnités journalières	70	4	74
Divers (y c. décisions sur opposition)	304	359	663
Total des prononcés de l'AI	9 766	3 501	13 267
Allocations pour impotents	450	189	639
Allocations pour impotents : révisions	328	3	331
Moyens auxiliaires	1 217	296	1 513
Total des prononcés de l'AVS	1 994	489	2 483
Total des prononcés AI et AVS	11 760	3 990	15 750

Sur ces **15 750** prononcés,

la région du Bas-Valais en a rendu **5 815**

la région du Valais central en a rendu **5 660**

la région du Haut-Valais en a rendu **4 275**

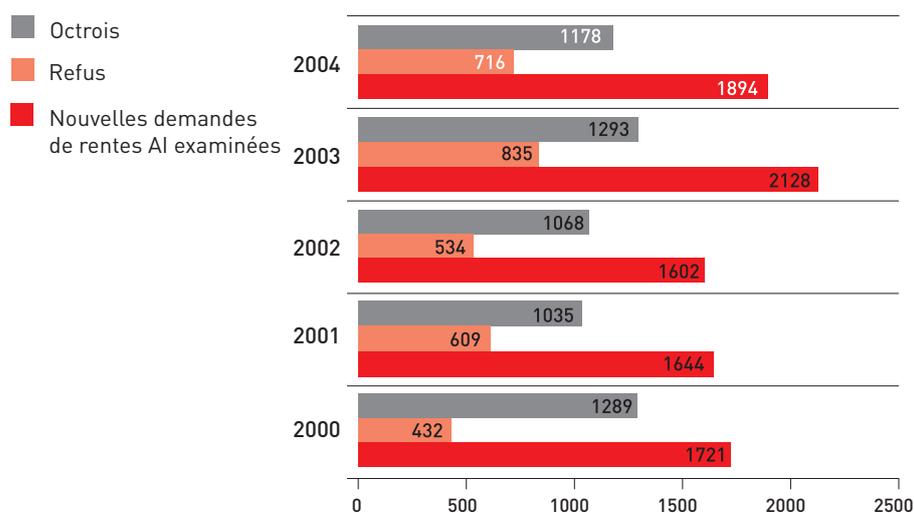
Prononcés de rentes AI

1894 nouvelles demandes de rente d'invalidité ont été traitées en 2004. Ce chiffre est inférieur de 13% à celui de 2003. 58% des demandes concernent des hommes.

Le type de rente octroyée est proportionnellement le même qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes : plus de 55% sont des rentes entières, 28% des demi-rentes et 15% des quart de rentes. Le trois-quarts de rente a été introduite en 2004 avec la mise en vigueur de la 4^e révision LAI et ne représente par conséquent qu'un très faible pourcentage des rentes octroyées.

61% des bénéficiaires de nouvelles rentes sont des assurés âgés de 41 à 60 ans.

Comparaison des nouvelles demandes de rentes AI examinées



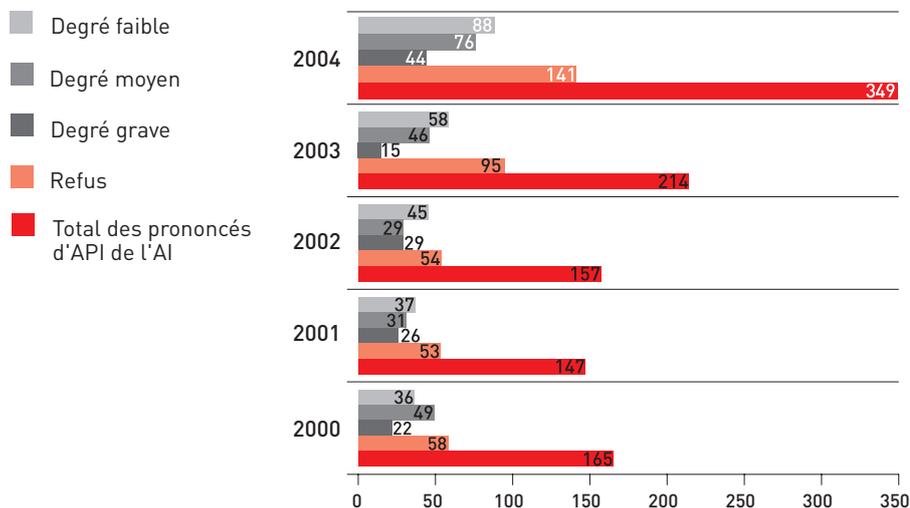
2448 révisions de rentes AI ont été entreprises d'office ou sur demande des assurés :

1950 rentes ont été maintenues, **328** augmentées, **80** réduites et **90** supprimées.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AI

A la suite de la mise en oeuvre de la 4^e révision AI, le nombre de prononcés d'allocations pour impotents AI est considérablement plus élevé que ces dernières années.

Le traitement des **349** demandes, sur lesquelles nous nous sommes prononcés durant l'exercice, a donné les résultats suivants.



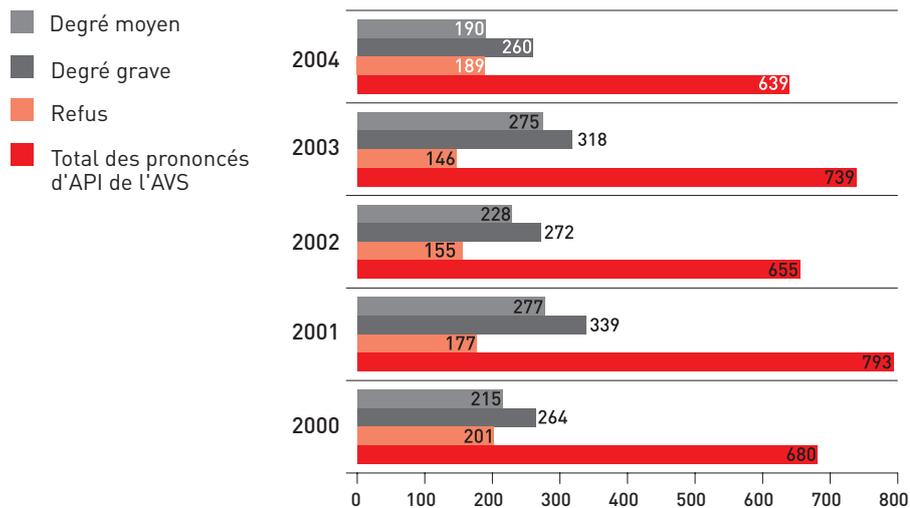
375 révisions d'allocations pour impotents de l'AI, entreprises d'office ou sur demande des assurés, ont donné le résultat suivant :

273 maintiens, **47** augmentations, **32** réductions et **23** suppressions.

Prononcés d'allocations pour impotents de l'AVS

En 2004, **639** nouvelles demandes ont été examinées.

Les décisions prises se répartissent de la façon suivante :



Nous avons également procédé à **331** révisions d'allocations pour impotents de l'AVS, d'office ou sur demande des assurés :

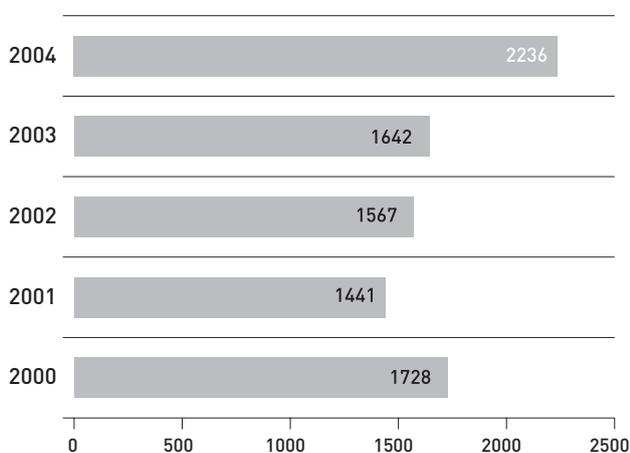
174 ont été maintenues, **153** augmentées, **1** diminuée et **3** supprimées.

Mandats d'enquêtes économiques sur place

En suspens au 1.1.2004	360
Régions du Bas-Valais et du Valais central	254
Région du Haut-Valais	106
Mandats confiés en 2004	2 236
Régions du Bas-Valais et du Valais central	1 650
Région du Haut-Valais	586
Total	2 596
Enquêtes effectuées en 2004	2 238
Régions du Bas-Valais et du Valais central	1 695
Région du Haut-Valais	543
En suspens au 31.12.2004	358
Régions du Bas-Valais et du Valais central	210
Région du Haut-Valais	148

Aperçu des mandats d'enquêtes économiques

En 2004, le nombre de mandats confiés pour des enquêtes économiques est de **36%** plus élevé qu'en 2003. Cette augmentation s'explique par les enquêtes supplémentaires qui ont dû être effectuées dans le cadre de l'entrée en vigueur de la 4^e révision LAI.



Mesures de réadaptation d'ordre professionnel

Par mesures de réadaptation d'ordre professionnel, il faut entendre toutes les mesures permettant à l'assuré de rétablir, maintenir ou améliorer sa capacité de gain.

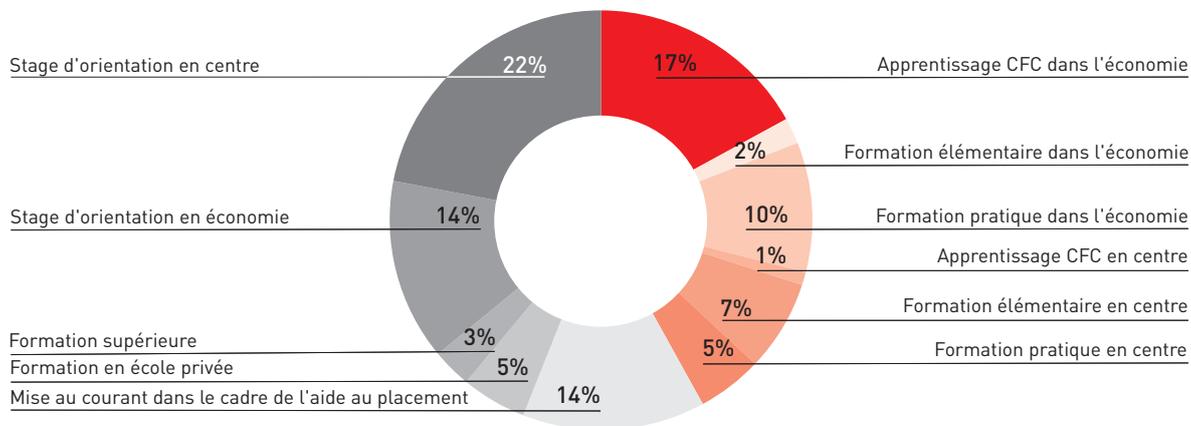


- L'orientation professionnelle est destinée aux assurés dont l'invalidité limite le choix professionnel ou l'exercice de leur activité antérieure.
- La formation professionnelle initiale concerne les personnes n'ayant pas encore eu d'activité lucrative et dont l'invalidité occasionne des frais supplémentaires.
- Le reclassement est destiné à procurer une nouvelle capacité de gain à l'assuré qui ne peut plus exercer son activité lucrative antérieure.
- Le service de placement soutient activement les personnes invalides dans la recherche d'un emploi approprié.
- L'aide en capital est une prestation permettant à un assuré de commencer, reprendre ou développer une activité indépendante.

En 2004, **1 200** mandats de réadaptation ont été liquidés.

Mesures en économie et en centres spécialisés

En ce qui concerne les mesures professionnelles mises sur pied, nous constatons que 57% (apprentissage, formation élémentaire, formation pratique, mise au courant ou stages d'orientation) se déroulent en entreprises, 35% dans des centres de formation spécialisés. Les formations en école privée (5%) et école supérieure (3%) restent des exceptions.



A noter que ces mesures nécessitent parfois des stages d'observation (37% dans l'économie et 63% en centres).

Efficacité des mesures professionnelles

Sont considérées comme efficaces les mesures professionnelles pour lesquelles il n'y a pas de rente entière à l'échéance de la formation.

74% des cas ayant bénéficié d'une réadaptation n'ont aucune rente à l'échéance des mesures, 3% touchent un quart de rente, 7% une demi rente, 1% un trois-quarts de rente et 15% une rente entière.

Aide au placement

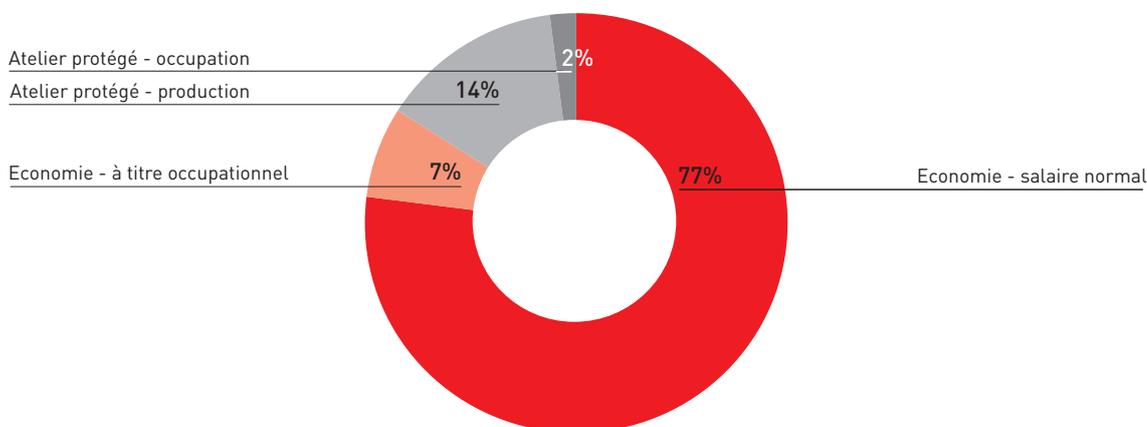
Il s'agit de situations pour lesquelles le conseiller entreprend des démarches afin d'aider un assuré à retrouver une place de travail.

En matière de placement, nos collaborateurs privilégient les placements fixes, de longue durée. Durant l'année écoulée, 77% des engagements réalisés se sont concrétisés dans l'économie, avec un salaire selon les normes en vigueur dans les branches respectives. 7% de nos assurés ont retrouvé une situation professionnelle auprès d'entreprises mais à titre occupationnel avec un salaire correspondant au rendement inhérent à leur état de santé. 16% ont retrouvé une situation dans le cadre d'ateliers protégés.

En 2004, nous avons porté nos efforts sur l'aide au placement. Une équipe renforcée de coordinateurs emplois est en contact permanent avec les entreprises, pour conseiller les employeurs et les assurés en vue de maintenir la personne en emploi, malgré une atteinte à la santé et ceci par le biais de diverses mesures (adaptation du poste de travail, de l'horaire...).

Les excellentes connaissances du marché du travail dont disposent nos collaborateurs, ainsi qu'un réseau très étendu d'entreprises qui collaborent à la réadaptation, permettent une insertion optimum des assurés, par des solutions personnalisées. La grande ouverture des employeurs valaisans et leur sensibilité en matière de responsabilité sociale nous aident à concrétiser stages, apprentissage, formations pratiques, pour finalement aboutir à des engagements, à satisfaction de chacun.

Actifs dans le domaine du placement depuis l'entrée en vigueur de l'AI en 1960, nous disposons du Know How et des outils pour la réadaptation ; ceux-ci sont appelés à être développés dans le futur afin de nous permettre de remplir au mieux notre mission.



A fin 2004, **169** situations pour lesquelles un placement n'avait pas encore pu être concrétisé, étaient ouvertes.

Factures examinées

Le système informatique SUMEX permettant de traiter des factures électroniques a été introduit en 2004.



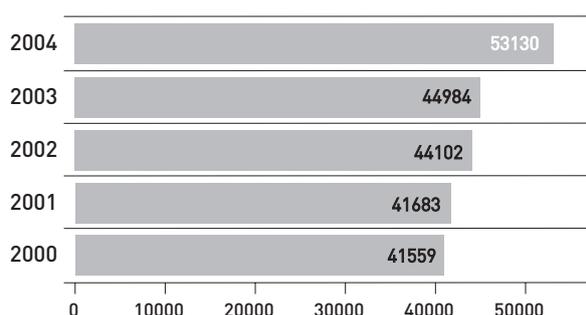
	2004	2003
AI + AVS		
Nombre de factures examinées (y c. via SUMEX)	53 130	44 984
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation à Genève	47 180	40 901
Nombre de factures remises à la Centrale suisse de compensation via SUMEX	1 751	
Montant des factures transmises	Fr. 62'940'106	Fr. 56'383'456
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 621'565	

Assurance-invalidité (AI)		
Nombre de factures individuelles	42 035	36 175
Nombre de factures collectives	103	250
Nombre de factures SUMEX	1 653	
Montant des factures individuelles transmises	Fr. 55'658'344	Fr. 44'030'433
Montant des factures collectives transmises	Fr. 3'161'013	Fr. 8'748'453
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 589'118	

Assurance-vieillesse (AVS)		
Nombre de factures	5 042	4 476
Nombre de factures SUMEX	98	
Montant des factures transmises	Fr. 4'120'747	Fr. 3'604'570
Montant des factures SUMEX payées	Fr. 32'447	

Evolution du nombre de factures examinées

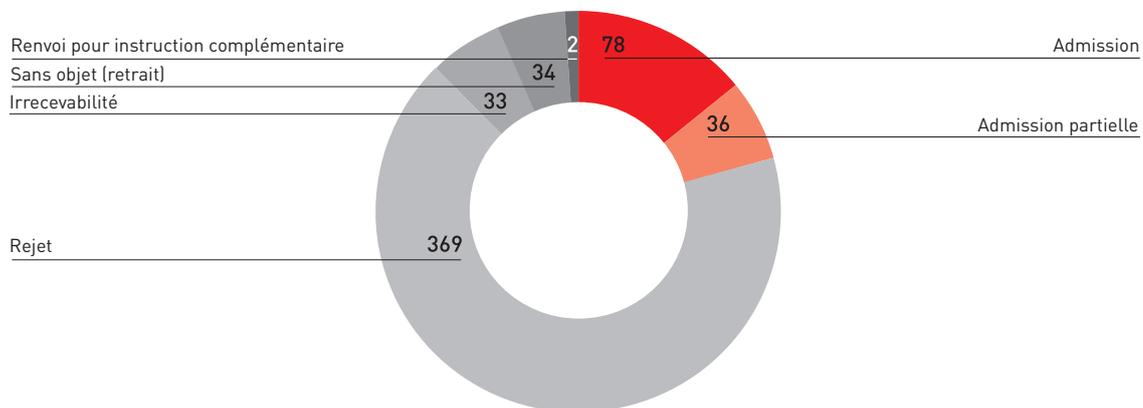
Le nombre de factures examinées augmente régulièrement. En 2004, il passe la barre des 50 000. A noter que 4 199 factures ont été refusées.



Affaires juridiques

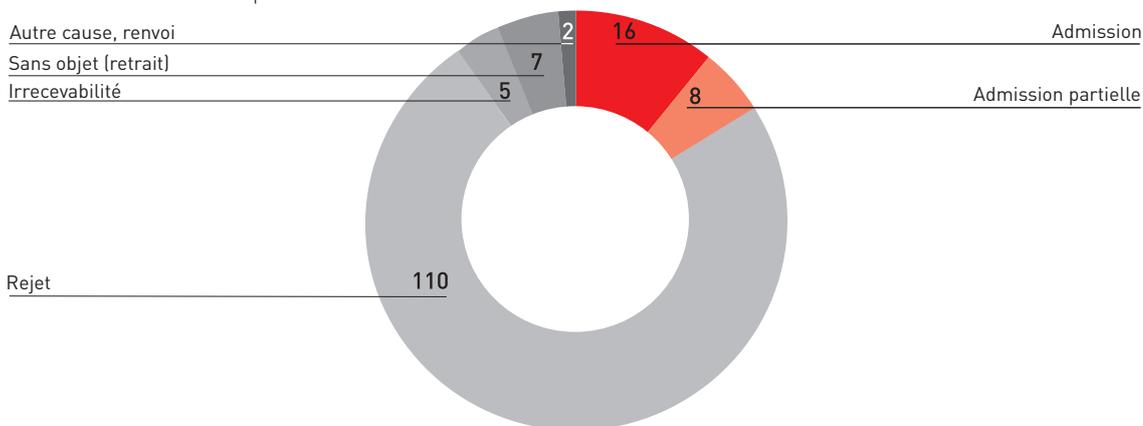
Oppositions

Au total, **661** oppositions ont été déposées en 2004. Ceci correspond à une augmentation de **25%** par rapport à l'année précédente. **20%** des 552 oppositions traitées par le service juridique ont été admises ou partiellement admises.



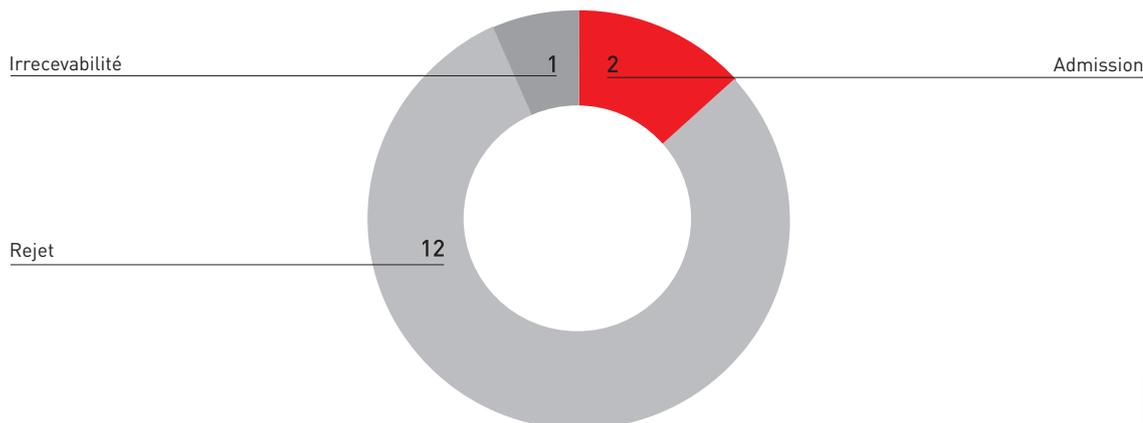
Recours auprès du tribunal cantonal des assurances (TCA)

En 2004, **148** recours ont été traités par le TCA. **16%** de ces recours ont été admis ou partiellement admis.



Recours auprès du tribunal fédéral des assurances (TFA)

Sur les **15** recours formés par les assurés et traités par le TFA, **13%** ont été admis.



Prix de la réadaptation professionnelle dans le Bas-Valais

25 ans... la fleur de l'âge !

En 2004, l'Office AI a fêté la 25^e remise du prix de la réadaptation professionnelle. Ce nombre, symbole de jeunesse et de vitalité, marque la volonté affirmée depuis très longtemps par notre Office de valoriser une image positive de l'assurance-invalidité et plus particulièrement de la réadaptation professionnelle.

A cette occasion et en collaboration avec l'AVIEA, en ouverture de cérémonie, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Pascal Couchepin, conseiller fédéral, qui s'est exprimé sur l'avenir des assurances sociales dans notre pays. S'en est suivi un débat avec des représentants des institutions valaisannes.

Face aux inquiétudes de ces dernières relativement à leur financement futur et aux accusations de démantèlement social, M. Couchepin a cité des chiffres ne souffrant aucune contestation: les subventions aux homes augmentent et avec la nouvelle péréquation financière, le Valais recevra plus.

A l'issue de ce débat, suivi par une assemblée très fournie, les lauréats de ce jubilé:

- M^{me} Catherine Besse
- M. Hans-Ulrich Stierlin
- M. Daniel Tommasino
- M. Grégoire Dubuis

ont eu le plaisir de voir leurs efforts méritoires en vue de se réinsérer professionnellement, récompensés par la remise d'un prix en espèce et d'un diplôme, de la main même de M. Couchepin et de M. Thomas Burgener, conseiller d'état.

Ce jubilé a également été l'occasion de valoriser le rôle essentiel des employeurs en matière de réadaptation.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons pu relever l'excellente collaboration développée depuis de nombreuses années avec l'entreprise Emonet SA à Martigny. Quant à l'Hôtel Crans Ambassador, c'est son action en faveur de personnes souffrant d'un handicap moteur cérébral qui a été récompensée.

Ces prix ont pu être distribués grâce au soutien de nos partenaires de l'économie et des institutions: la Foire du Valais * sous la présidence de M. Bernard Monnet et la direction de M. André Coquoz, la commune de Martigny, l'imprimerie des Gentianes à Basse-Nendaz, Procap-ASI à Sion, la BCV à Sion, la Clinique romande de réadaptation à Sion, l'agence SUVA à Sion, l'association Chez Paou à Saxon, le Fonds du Dr Repond à Monthey, Migros Valais à Martigny, M^{me} Liliane Berclaz à Sierre, le TCS Section Valais à Sion, la société de la Loterie de la Suisse romande à Sion, Alcan Aluminium Valais SA à Sierre.

La cérémonie a été l'occasion d'échanges chaleureux avec tous nos partenaires sans qui notre mission, à savoir la primauté de la réadaptation sur la rente et surtout la valorisation d'une image positive de notre assurance, ne serait rien.

Alors en route pour un autre quart de siècle!



Prix de la réadaptation professionnelle dans le Haut-Valais

La réadaptation de personnes atteintes d'un handicap n'est possible qu'en lien direct avec l'économie, c'est pourquoi l'organisation du prix de la réadaptation professionnelle dans le cadre de la foire commerciale du Haut-Valais prend tout son sens. Economie et office AI mettent ainsi en évidence le meilleur de leurs prestations.

Les collaborateurs de l'agence de réadaptation ont présenté le 9 septembre 2004, à la Rittersaal de Brigue, les efforts méritoires de



- M. Gilbert Grichting, de la Souste
- M^{me} Arifi Mereme, de Loèche-Ville
- M^{me} Dagmar Anthamatten, de Saas-Grund

En qualité de lauréats, ils ont été récompensés pour leur formation et réadaptation couronnées de succès et ont reçu un diplôme pour leur prestation.

Le prix spécial, destiné à un groupe ou une institution particulièrement impliqués dans le domaine du handicap, a été attribué cette année à la fondation „Fux Campagna” à Viège, qui offre à ses résidents, en plus d'un encadrement global, la possibilité d'oeuvrer dans un atelier créatif ou de prestations de service.

M. Thomas Burgener, conseiller d'Etat et président du conseil de surveillance de l'Office AI du Valais, a félicité des lauréats au nom du gouvernement cantonal. Dans son intervention, il a décrit la réadaptation comme une chance pour l'AI. Dans la perspective de l'organisation future de l'AI, il a souligné l'importance d'un "service public.. sur place.

Les hôtes de la fête, la Foire du Haut-Valais et la commune de Brigue-Glis, ont été représentés par M. Louis Ursprung et M^{me} Viola Amherd.

La cérémonie a pu être organisée grâce au généreux soutien de l'association des banques Raiffeisen du Haut-Valais, de Lonza SA à Viège, de la délégation valaisanne de la Loterie romande, du Rotary Club de Brigue, de l'UBS Brigue, de l'agence générale pour le Haut-Valais de la Mobilière, de la Banque cantonale Valaisanne à Brigue et de l'agence SUVA de Sion.

L'animation musicale des jeunes artistes Fabienne Gsponer et Chantal Rittiner a donné à la cérémonie un cadre solennel.

L'apéritif clôturant la cérémonie, offert par la commune de Brigue-Glis sous les arcades du château Stockalper, a permis de soigner les contacts entre partenaires et d'en créer de nouveaux.

Relations publiques

En 2004, l'accent s'est porté sur nos relations avec les entreprises, par le biais de visites systématiques en vue de faire connaître nos prestations, de conseiller les employeurs et les personnes atteintes dans leur santé dans une perspective de maintien à la place de travail. Nous en avons profité pour établir un catalogue de postes adaptés, en nous basant sur la méthode des DPT (description des postes de travail) de la SUVA. Ceci nous permet précision, égalité de traitement et objectivité dans l'appréciation de l'exigibilité.



Nos coordinateurs emploi ont été très présents sur le marché du travail, ce qui a permis de concrétiser de nombreux placements et ceci, dans la plupart des situations pour des contrats à durée indéterminée. Ils ont également développé un suivi des personnes placées. Dans nos contacts avec les entreprises, nous constatons de plus en plus que les employeurs sont prêts à collaborer mais qu'ils attendent de la part des offices AI disponibilité et accompagnement dans le processus de réinsertion d'une personne atteinte dans sa santé; le mot-clé pour l'avenir: job-coaching. Ce travail d'aide au placement a été illustré dans une émission de Temps Présent, diffusée en avril 2004.

Autre point fort de nos contacts avec nos partenaires socio-économiques: la détection précoce. La philosophie de l'Office AI du Valais est d'intervenir le plus tôt possible dans une situation d'incapacité de travail prévisible de longue durée, dans une perspective de mise en place de mesures de réadaptation puisque celle-ci n'est pas soumise à délai. Pour ce faire, nous nous appuyons sur plusieurs outils.

- Entretiens précoces dans le mois qui suit le dépôt de la demande: il s'agit d'un premier contact entre l'assuré et un conseiller en réadaptation afin de réunir le plus tôt possible les renseignements nous permettant d'orienter les prestations entrant en ligne de compte et de prendre les mesures ad hoc. Cette expérience novatrice a fait l'objet d'articles dans le Journal des Psychologues et la revue Repères Sociaux.
- Mise en place d'un concept de détection précoce avec:
 - l'agence SUVA de Sion, en vue d'initier le plus rapidement possible des mesures professionnelles (tri avant le dépôt de la demande)
 - des grandes entreprises (Alcan, Lonza) afin de favoriser un maintien dans l'entreprise, via des conseils en vue d'adapter le poste de travail ou la mise sur pied de mesures professionnelles.

Une grande partie de nos efforts en matière de relations publiques s'est portée sur la mise en place du SMR Rhône (service médical régional de l'AI), à savoir des contacts intensifs avec le corps médical du canton, via le comité de la Société Médicale Valaisanne ou par des courriers personnels à tous les médecins installés dans le canton, afin de les familiariser avec cette nouvelle structure.

Cette liste n'est pas exhaustive. Nos collaborateurs sont toujours très actifs sur le plan de la formation (centre de formation AI, HES, corps médical, associations, centre professionnel...). Ils sont également très impliqués dans le domaine de la collaboration inter-institutionnelle (comité de pilotage, groupes régionaux, référents CII).

En conclusion, nous relevons que chaque collaborateur est porteur de l'image de notre Office et contribue chaque jour à l'améliorer.

Perspectives



Les défis auxquels est confrontée l'assurance-invalidité sont considérables. Il suffit de penser au projet du Conseil fédéral sur la 5^e révision AI, aux questions liées au financement de l'AI ou encore aux mesures visant à améliorer/accélérer la procédure AI. Il s'agira pour les offices AI de se préparer à ces changements et de participer activement au développement futur de cette importante oeuvre sociale.

L'Office AI du Valais va ainsi tenter, dans le cadre des travaux préparatoires liés à la 5^e révision AI, d'apporter une contribution au plan national dans différents domaines, notamment en matière de gestion (instruments de pilotage), de management de qualité, d'aide au placement, de détection et d'intervention précoces. Notre intérêt pour les questions d'aide au placement, mais aussi pour la détection et l'intervention précoces – domaines dans lesquels différents projets ont vu le jour ou sont encore en voie de préparation – nous a permis de faire de précieuses expériences. A cet égard, nous souhaitons remercier tous les partenaires œuvrant au sein de l'économie valaisanne et dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle pour leur formidable soutien.

La mise sur pied et la gestion de notre Service médical régional : le SMR Rhône, requièrent également de gros investissements de notre part. Il s'agit de compléter l'équipe médicale en place en engageant des spécialistes. De nouveaux processus de travail doivent être conçus de manière à permettre une gestion optimale des dossiers. Enfin, nous mettons un point d'honneur à respecter les engagements pris envers l'Office AI pour les assurés à l'étranger, dont le siège se trouve à Genève.

En sus de ces projets et de ces nouveaux défis, notre principale préoccupation sera de liquider avec soin et diligence les affaires courantes, ce qui représente environ 15'000 décisions par année. Qu'il me soit ici permis de remercier tous ceux qui nous soutiennent dans l'accomplissement de nos tâches. A cet égard, je tiens une nouvelle fois à féliciter les collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement au cours de l'année passée. Je remercie finalement le Conseil de surveillance pour la confiance qu'il nous a témoignée ainsi que l'Office fédéral des assurances sociales, la Caisse cantonale valaisanne de compensation et tous les autres partenaires ayant collaboré avec nous.

Office cantonal AI du Valais
Martin Kalbermatten, directeur

